



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 18 septembre 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière-adjointe.

**CE-2002-1147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 SEPTEMBRE 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 11 septembre 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal du 11 septembre 2002 tel que soumis.

Adoptée

**CE-2002-1148 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 18 461,68 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 179 444,57 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 4 659,51 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 32 - 126 877,72 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 31 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	18 461,68 \$	Du 2 au 6 septembre 2002
PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	179 444,57 \$	Du 2 au 6 septembre 2002
Réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	4 659,51 \$	Du 4 septembre 2002
Embauches numéro 32	Embauches de personnel temporaire	126 877,72 \$	Du 26 au 30 août 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1149**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES B-31 - 83 742,97 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-31 d'un montant total de 83 742,97 \$ pour la période du 7 au 13 août 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1150**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES B-32 - 62 198,17 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-32 d'un montant total de 62 198,17 \$ pour la période du 14 au 20 août 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1151**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES B-33 - 91 889,07**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 d'un montant total de 91 889,07 \$ pour la période du 21 au 27 août 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1152**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-36 - 233 583,39 \$ -  
PÉRIODE DU 29 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-36, d'un montant total de 233 583,39 \$, pour la période du 29 août au 4 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1153**     **SOUSSION - 2002 SP 102 - AQUA-RÉHAB INC. - RÉHABILITATION HYDRAULIQUE DE L'AQUEDUC SUR LA RUE HILLTOP - 132 761,85 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la compagnie Aqua-Réhab Inc., située au 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, au montant révisé de 132 761,85 \$ (taxes incluses), pour la réhabilitation hydraulique de l'aqueduc sur la rue Hilltop, selon les items 1.1 à 1.10 du bordereau des quantités, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	4 616,57 \$	TPS à recevoir – ristournes
06-20040-003-41539	128 145,28 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout réhab. aqueduc/égout diverses rues

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1154**     **SOUSSION - 2002 SP 103 - AQUA-RÉHAB INC. - RÉHABILITATION STRUCTURALE ET HYDRAULIQUE DE L'AQUEDUC SUR LA RUE RAOUL - 209 489,28 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la compagnie Aqua-Réhab Inc., située au 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, au montant de 209 489,28 \$ (taxes incluses), pour la réhabilitation structurale et hydraulique des conduites d'aqueduc sur la rue Raoul, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	7 284,64 \$	TPS à recevoir – ristournes
06-20040-003-41540	202 204,64 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout réhab. aqueduc/égout diverses rues

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1155**     **SOUSSION - 2002 SP 115 - W.D. LAFLAMME LTÉE - TRAVAUX AU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU LEAMY, SECTEUR HULL - 3 320 457,10 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte, conditionnellement à l'approbation du Ministère de l'environnement, la soumission de la compagnie W.D. Laflamme Ltée, située au 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4, au montant corrigé de 3 320 457,10 \$ pour effectuer des travaux pour la construction au bassin de rétention du Ruisseau Leamy, secteur Hull, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-001-41541	3 204 993,81 \$	Bassin rétention Leamy – égout combiné Montclair etc bassin rétention Leamy
04-13493	115 463,29 \$	TPS à recevoir - ristournes

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-001		573 564,81 \$	Bassin rétention Leamy – égout combiné Montclair etc // bassin rétention Leamy
06-20037-003	573 564,81 \$		Bassin rétention Leamy – égout combiné Montclair etc // collecteur Mondoux

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1156** **SOUSSION - 2002 SP 121 - ENTRETIEN DES IMPRIMANTES LASER HP - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - FIRME : RÉSEAU LASER NET INC. - COÛT ANNUEL APPROXIMATIF 66 250,00 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme RéseauLaserNet Inc., 2720, Queensview Dr. Bureau 106, Ottawa, Ontario, K2B 1A5 pour l'entretien du parc d'imprimante laser HP, au prix unitaire de 0,1325 \$ par page / cartouches réusinées (taxes non incluses), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002.

Les fonds nécessaires seront pris à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-13430-554 – Infocentre – Entr./Équip. Inf. - Direction des systèmes d'information.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1157** **SOUSSION - 2002 SP 125 - PROGRAMME D'AJUSTEMENT DE STRUCTURES - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - SERVICE D'OPÉRATIONS DE TERRAIN - FIRME : PAVAGE GAUVREAU LTÉE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Pavage Gauvreau Ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6M2, pour les divers travaux reliés au programme d'ajustement des structures, au prix unitaire (taxes non incluses) de chaque article apparaissant au tableau ci-après, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

**PROGRAMME D'AJUSTEMENT DE STRUCTURES**

Description	Prix unitaire
Regards à ajuster avec nouveaux cadres auto-ajustables AJ-750-SR, mais	

avec couvercles existants S-402	695,00 \$
Couvercles de regards pour cadres auto-ajustables AJ-775	235,00 \$
Puisards à ajuster avec nouveaux cadres ajustables AJ-750-SR	645,00 \$
Couvercles de puisards pour cadres auto-ajustables AJ-750-SR	235,00 \$
Têtes de boîtes de vanne à remplacer par têtes auto-ajustables	375,00 \$
Anneaux de béton pour ajustement de moins de 300 mm	125,00 \$
Anneaux de béton pour ajustement de 300 mm	300,00 \$
Anneaux de béton pour ajustement de 600 mm	300,00 \$
Pavage supplémentaire	30,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à la concurrence des sommes budgétaires disponibles :

Poste budgétaire	Description
02-41540-521	Entretien réseau d'égouts – Entr.Rép./Infras
04-13493	T.P.S. à recevoir (Ristourne)

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1158

**DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA RELANCE OUTAOUAIS INC. - 170, BOULEVARD ST-LAURENT (HULL)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « La Relance Outaouais Inc. » a demandé d'être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels pour un immeuble situé au 170, boulevard St-Laurent, Hull.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels, l'organisme « La Relance Outaouais Inc. » pour l'immeuble situé au 170, boulevard St-Laurent, Hull.

Adoptée

CE-2002-1159

**ACQUISITION DE QUATRE PHOTOCOPIEURS: TROIS PHOTOCOPIEURS "MINOLTA" - CABINET DU MAIRE, SÉCURITÉ PUBLIQUE, SECTEUR DE HULL ET SERVICE D'URBANISME, CENTRE DE SERVICES DE HULL (42 131,36 \$) ET UN PHOTOCOPIEUR "CANON" - SÉCURITÉ PUBLIQUE, POLICE DU SECTEUR DE GATINEAU (21 499,90 \$)**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut se prévaloir de l'offre permanente de la Direction des Acquisitions du Conseil du Trésor,

du gouvernement du Québec, laquelle s'avère très avantageuse étant donné leur pouvoir d'achat :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à faire l'acquisition de trois photocopieurs de marque « Minolta » auprès de la firme Équipements de commerce Minolta (Canada) Ltée, 664, boulevard St-Joseph, Hull, Québec, J8Y 4A8, au montant total de 42 131,36 \$, taxes incluses, comprenant l'installation et la formation. Le coût d'entretien incluant poudre, pièces et main-d'œuvre pour une période de cinq ans sera de 0,0097 \$ la copie, le tout en conformité avec l'offre permanente #020202-06 de la Direction générale des Acquisitions du Conseil du trésor du gouvernement du Québec. Les fonds à cette fin pour l'entretien seront pris à même le poste budgétaire de chacun des services concernés proportionnellement au nombre de copies effectuées.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à acquérir un photocopieur de marque « Canon », auprès de la firme Canon Canada Inc., 2260, chemin Walkley, Ottawa, Ontario, K1G 6A8, au montant total de 21 499,90 \$, taxes incluses, comprenant l'installation et la formation. Le coût d'entretien incluant poudre, pièces et main-d'œuvre et service préventif pour une période de cinq ans sera de 0,0103 \$ la copie. Les fonds à cette fin pour l'entretien seront pris à même le poste budgétaire du 02-21100-551 (Administration police – contrat d'entretien – photocopieurs, télécopieurs et imprimantes) proportionnellement au nombre de copies effectuées.

Les fonds à cette fin (achat seulement), pour un montant total de 63 631,26 \$, taxes incluses, seront pris à même le fonds de dépenses en immobilisations et seront répartis de la façon suivante :

<b>Poste budgétaire</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
FDI	Achat de photocopieurs pour l'année 2002	61 418,59 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (Ristourne)	2 212,67 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
03-10110		61 418,59 \$	Dépense immobilisation financée par activité fin. // collecteur Mondoux
99500-999	61 418,59 \$		Projets spéciaux // autres

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1160**

### **IMPLANTATION D'UN PROJET "CIRQUE DU MONDE" EN OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la commission Gatineau, Ville en santé a été déposé au comité plénier en date du 28 mai 2002, et qu'à l'intérieur de ce plan d'action on y retrouvait le projet Cirque du monde et que ce plan d'action a reçu un accord de principe des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cirque du monde, l'action sociale du Cirque du Soleil est intéressé à s'installer à Gatineau dans le but d'offrir aux jeunes de la rue des ateliers de cirque;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de Gatineau, une problématique majeure se vit en regard du décrochage scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la venue du programme Cirque du monde permet à 80 % des jeunes qui y participent de raccrocher soit en se trouvant un emploi, soit en retournant à l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du Cirque du monde nécessite une participation financière de 53 000 \$, que le CRDO considère y contribuer pour une somme de 21 120 \$, les Centres

jeunesse Outaouais pour une somme de 6 000 \$, Vallée jeunesse pour une somme de 6 000 \$ et le Cirque du soleil pour une somme évaluée à 10 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de participer financièrement au projet du Cirque du monde pour un montant maximum de 10 000 \$ soit 5 000 \$ en 2002 et 5 000 \$ en 2003 et ce, conditionnellement à la participation financière des partenaires mentionnés ci-dessus.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2003 de Ville en santé un montant de 5 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-419-41542	5 000 \$	Ville en santé – autres prof. // adm.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
59100-419		5,000 \$	Ville en santé / autres prof. / adm.
11300-314	200 \$		Comités du conseil // frais de déplacement
11500-999	4,800 \$		Commissions du conseil // autres

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1161** **APPELLATION DU NOUVEAU CENTRE CULTUREL DANS LE SECTEUR AYLNER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission – Arts, culture, lettres et patrimoine recommande les noms proposés par un comité de travail sur l'appellation du nouveau centre culturel dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission – Arts, culture, lettres et patrimoine désire que les noms recommandés reflètent l'histoire et le patrimoine culturel du secteur d'Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation de la Commission – Arts, culture, lettres et patrimoine, ce comité approuve l'appellation « Centre culturel du Vieux-Aylmer » pour le bâtiment, « La Basoche » pour la salle de spectacle, « Espace Pierre Debain » pour la galerie en métiers d'art et « Salle Lucie-Vigneault » pour la salle d'accueil située à l'entrée de la salle de spectacle.

Adoptée

**CE-2002-1162** **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - PROJET ÉGOUT DOMESTIQUE - SECTEUR DES FLEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande la demande de paiement soumise par la compagnie Les Entreprises G.N.P., 750, boulevard Industriel Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S8, pour les travaux supplémentaires reliés aux ouvrages souterrains d'égout :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le coût réel des travaux, au montant 844 403,58 \$, incluant un montant de 71 360,23 \$ incluant les taxes pour les travaux additionnels, concernant les travaux d'ouvrages souterrains.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	2 481,43 \$	TPS à recevoir – ristournes
06-10430-008-41543	68 878,80 \$	Travaux d'infrastructures – égout aqueduc collecteur entre Jacinthes Z.B.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1163

**FERMETURE DE RUE POUR UNE VENTE DE VOITURES SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES JEAN-PROULX NORD ET JEAN-PROULX SUD, LE DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2002, DE 8 H 30 À 17 H 30**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Michel Lafortune, organisateur de la Grande vente du boulevard, à fermer complètement le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Jean-Proulx Nord et Jean-Proulx Sud, sauf pour les véhicules d'urgence, le dimanche 22 septembre 2002, de 8 h 30 à 17 h 30, pour une vente gigantesque de voitures, le tout selon les conditions suivantes :

- Assurer un nombre suffisant de places de stationnement hors rue pour la clientèle.
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville, concernant la fermeture de rue.
- Assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours.
- Assurer une entente avec les Services d'incendie et de police, concernant la sécurité du public et la mise en opération des feux de circulation sur clignotant durant l'événement.
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement et canaliser les traverses de piétons en un maximum de trois endroits.
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville.
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, Section circulation et signalisation de la Ville de Gatineau, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2002-1164

**AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE BÉNÉVOLAT, PAR LES EMPLOYÉS DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN DU SECTEUR AYLMEYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Renaissance du secteur Aylmer fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement des espaces extérieurs afin de créer des aires de repos, de jardinage et de loisirs pour les résidents du Centre. La réalisation de ce projet communautaire fait l'objet d'une campagne de financement, de dons et de bénévolat ;

**CONSIDÉRANT QUE** des employés du Service des opérations de terrain de la Ville de Gatineau, secteur Aylmer, ont accepté de contribuer en travaillant bénévolement à la réalisation de ce projet, en préparant les aires qui seront aménagées ultérieurement ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces bénévoles, employés de la Ville de Gatineau, désirent obtenir l'autorisation d'utiliser pour une période d'environ huit heures, certaines pièces de machinerie municipales pour réaliser une partie de ce projet et que les travaux seront effectués en dehors des heures régulières de travail ;



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur la recommandation du Directeur du Centre de services d'Aylmer et du Directeur du Module Travaux publics et environnement, ce comité autorise l'utilisation des équipements municipaux requis pour la réalisation d'une partie des travaux d'aménagement aux Jardins Renaissance, qui font partie du Centre Renaissance qui héberge les personnes âgées.

Adoptée

**CE-2002-1165**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE DE L'ENFANT PONT MAGIQUE - ACHAT DE MATÉRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL 15 - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre de l'enfant Pont magique, à l'attention de madame Natacha Lussier, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'achat de matériel utilisé lors des ateliers.

Yvon Boucher                      500 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40015	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1166**      **AUTORISER MONSIEUR PIERRE PHILION À PARTICIPER AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ 2002 - LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2002 À LAVAL - 1 087 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Pierre Philion à participer au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 3, 4 et 5 octobre 2002 à Laval, dont le total des dépenses inhérentes à cette activité s'élève à un maximum de 1 087 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 2400, avenue d'Estimauville, Beauport, Québec, G1E 7G9, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30016	1 087 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1167**      **AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UN SOUPER BÉNÉFICE DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU AU PROFIT DES PETITS DÉJEUNERS - 26 SEPTEMBRE 2002 - 895 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 895 \$ à la Soupière de l'amitié de Gatineau concernant la sixième édition du souper bénéfique des policiers de Gatineau au profit des petits déjeuners du 26 septembre 2002. Cette subvention provient du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants :

Yvon Boucher	100 \$
Marc Bureau	50 \$
Lawrence Cannon	100 \$
Richard Côté	95 \$
Thérèse Cyr	50 \$
Joseph De Sylva	50 \$
Aurèle Desjardins	100 \$
Jocelyne Houle	50 \$
Denise Laferrière	50 \$
André Levac	50 \$
Luc Montreuil	50 \$
Paul Morin	50 \$
Pierre Phillion	50 \$
Louise Poirier	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 895 \$ à l'ordre de la Soupière de l'amitié de Gatineau, à l'attention de monsieur Martin Lacasse, président, 777, boulevard De la Cité, Gatineau, Québec, J8T 8J9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40015	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40005	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40004	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40013	95 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40010	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40012	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40014	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40017	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40008	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40001	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40016	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40011	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40007	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40006	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1168**      **SUBVENTION 250 \$ - LES PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU – CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 250 \$ pour les petits déjeuners de la Soupière de l'amitié de Gatineau :

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Soupière de l'amitié de Gatineau, à l'attention de monsieur Martin Lacasse, président, 777, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8T 8J9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40018	250 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1169**      **SUBVENTION 350 \$ - RASSEMBLEMENT DES FOURNIER D'AMÉRIQUE - OUTAOUAIS 2002- CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 350 \$ au Rassemblement des Fournier d'Amérique - Outaouais 2002 , qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2002, au Centre Père Arthur-Guertin.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Rassemblement des Fournier Outaouais 2002, à l'attention de monsieur André Fournier, président, 81, rue Pine, Wakefield, Québec, J0X 3G0.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40018	350 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1170**      **NOMINATION DE MADAME FRANCE LANGLOIS AU POSTE DE COORDONNATEUR DU PROTOCOLE ET DE L'ACCUEIL AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2002-502, acceptait la création du poste de coordonnateur du protocole et de l'accueil au Service des communications, module des Services corporatifs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la nomination de madame France Langlois au poste de coordonnateur du protocole et de l'accueil au Service des communications, module des Services corporatifs, rétroactivement au 18 juin 2002.

Le salaire versé à madame Langlois est celui inscrit à la classe 2, échelon 6 de la politique salariale des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Service des communications – rémunération régulière non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1171 MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOANNE BLAIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire au Service d'incendie est devenu vacant suite à la promotion d'une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Joanne Blais, pour une période de six mois, au poste de secrétaire au Service d'incendie.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Blais est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 06, 7e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-112 rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1172 DÉMISSION DE MADAME HÉLÈNE COTNOIR ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE COORDONNATEUR-ANIMATION CULTURELLE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de madame Hélène Cotnoir, coordonnatrice – animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres et ce, à compter du 21 septembre 2002.

Madame Cotnoir était à l'emploi de la Ville de Gatineau (ex-Ville de Gatineau) depuis le 5 juin 1991.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Hélène Cotnoir les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Mme Cotnoir pour ses années de services à la Ville.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de coordonnateur – animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres laissé vacant par la démission de Mme Cotnoir.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1173**      **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARIE-HÉLÈNE RIVARD AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, SECTION COMMUNICATIONS POLITIQUES ET SOUTIEN AUX ÉLUS DU MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de neuf mois à compter du 7 octobre 2002, de madame Marie-Hélène Rivard au poste d'agent de communication au Service des communications, section communications politiques et soutien aux élus du module des services corporatifs.

Le salaire de Mme Rivard est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe 9, 1<sup>er</sup> échelon de l'ex-ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 Communications - rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1174**      **MUTATION DE MADAME JOCELYNE LISE TRUDEL AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF À L'AUBERGE SYMMES AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis administratif à l'Auberge Symmes au Service des arts, de la culture et des lettres est devenu vacant suite à la mutation d'une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de madame Jocelyne Lise Trudel au poste de commis administratif à l'Auberge Symmes au Service des arts, de la culture et des lettres.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Trudel est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72133-112, rémunération régulière, Service des arts, de la cultures et des lettres – Auberge Symmes.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis spécialisé – communautaire au Service de police.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1175**      **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JOCELYNE BARD AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de téléphoniste-réceptionniste au Service d'urbanisme est toujours vacant suite à l'intégration des employés cols blancs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Jocelyne Bard, pour une période de neuf mois, au poste de téléphoniste-réceptionniste au Service d'urbanisme.

La date d'entrée de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Bard est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 03, 7e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-112, rémunération régulière – cols blancs, Service d'urbanisme.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1176

**RÉALISATION D'UNE CONSULTATION AUPRÈS DES NOUVEAUX RETRAITÉS ET DES PERSONNES DE 55 ANS ET PLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la commission Gatineau, Ville en santé a été déposé au comité plénier en date du 28 mai 2002, qu'à l'intérieur de ce plan d'action on y retrouvait le projet de consultation auprès des personnes de 55 ans et plus et que ce plan d'action a reçu un accord de principe des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la population de l'Outaouais est de plus en plus vieillissante et que ce nombre ira en augmentant au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'émergence d'une nouvelle cohorte sociale, celle des personnes bénéficiant d'une retraite anticipée a vu le jour depuis quelques années au Québec;

**CONSIDÉRANT** l'absence complète de recherches sur la population de 55 ans et plus et sur les jeunes retraités, en regard de leurs besoins pour une meilleure qualité de vie dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de consultation nécessite une participation financière de 60 000 \$, que la Direction de la santé publique a déjà contribué pour une somme de 6 000 \$, les caisses populaires pour une somme de 2 500 \$, que le CRDO considère y contribuer pour une somme de 12 000 \$, le Club Rotary de Hull pour une somme de 5 000 \$ et la table régionale des aînés de l'Outaouais pour une somme de 5 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de participer financièrement au projet de consultation auprès des aînés pour un montant maximum de 30 000 \$ soit 5 000 \$ en 2002, 20 000 \$ en 2003 et 5 000 \$ en 2004 et ce, conditionnellement à la participation financière des partenaires mentionnés ci-dessus.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget Ville en santé un montant de 20 000 \$ en 2003 et 5 000 \$ en 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-419-41545	5 000 \$	Ville en santé autres prof. / adm.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
59100-419		5 000 \$	Ville en santé / autres prof. / adm.
11300-314	5 000 \$		Comités du conseil // frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1177**      **NOUVELLE APPELLATION DES SALLES PUBLIQUES - MAISON DU CITOYEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a recommandé le rapport pour la nouvelle appellation des salles publiques à la maison du Citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport a été accepté après modifications lors du comité plénier du 6 août dernier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE**, sur la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, ce comité approuve le rapport ci-joint pour la nouvelle appellation des salles publiques à la maison du Citoyen.

Adoptée

**CE-2002-1178**      **AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS LE 19 OCTOBRE 2002 (420 \$) ET À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (100 \$)****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise Lawrence Cannon, Joseph De Sylva, Denise Laferrière, André Levac, Luc Montreuil, Pierre Pillion et Louise Poirier à participer à une activité le 19 octobre 2002, au profit de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise Jocelyne Houle et Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 520 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais, à l'attention de madame Pauline Legault, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40005	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40017	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40004	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40012	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40008	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40001	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40016	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40007	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40006	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1179

**SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR DANS LE CADRE DE LA MARCHÉ MÈRE-FILLE DE CHEERIOS LE 22 SEPTEMBRE 2002 - 450 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 450 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants, à la Fondation des maladies du cœur, dans le cadre de la marche mère-fille Cheerios le 22 septembre 2002 :

M. Lawrence Cannon	100 \$
Mme Thérèse Cyr	50 \$
M. Joseph De Sylva	50 \$
Mme Jocelyne Houle	100 \$
Mme Denise Laferrière	50 \$
Mme Louise Poirier	100 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, région de l'Outaouais, à l'attention de madame Margot Lajeunesse, 109, rue Wright, bureau 103, Hull, Québec, J8X 2G7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40006	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40008	50 \$	Enveloppe discrétionnaires des élus subventions
11400-972-40017	100 \$	Enveloppe discrétionnaires des élus subventions
11400-972-40012	50 \$	Enveloppe discrétionnaires des élus subventions
11400-972-40010	50 \$	Enveloppe discrétionnaires des élus subventions
11400-972-40004	100 \$	Enveloppe discrétionnaires des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1180

**SOUMISSION - 2002 SI 077 - FIRME : LISE PIGEON ET ASSOCIÉS (3533417 CANADA INC.) - ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET PLAN D'ACTION TRIENNAL CULTUREL - 48 990,00 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Lise Pigeon et Associés (3533417 Canada Inc.), 11 rue Acadie, Aylmer, Québec, J9J 1H7, au montant de 48 990,00 \$ taxes incluses pour l'élaboration de la politique culturelle et du plan d'action triennal culturel, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission ouverte par le Service des finances, Division de l'approvisionnement en date du 3 septembre 2002 et ce, étant la soumission ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2002-1009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	1 703,55 \$	TPS à recevoir ristournes
72011-419-411549	47 286,45 \$	Politique culturelle autres prof./adm.



Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2002.

Adoptée

---

**Me YVES DUCHARME**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

---

**Me SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**